

## Emploi-Logement : « Il faut sortir le public du ballotement institutionnel »



Sociologue spécialisée dans la lutte contre l'exclusion et chercheuse associée au centre Pierre Naville de l'Université d'Evry, Martine Abrous est co-auteurice du Manifeste pour une plateforme emploi-logement, repenser nos modes d'action (éd. [Marie B](#)).

*Crédit photo DR*

Comment lutter contre le mal-logement et le chômage de longue durée ? Dans un livre-manifeste, trois chercheurs proposent de décloisonner les politiques publiques dans ces deux secteurs et de créer une plateforme Emploi-logement afin de mettre en contact, à l'échelon local, les demandeurs d'emploi, les recruteurs et les bailleurs. Entretien avec la sociologue Martine Abrous, co-auteurice de l'ouvrage.

### Actualités sociales hebdomadaires : Pourquoi incitez-vous les pouvoirs publics à développer des plateformes Emploi-Logement ?

**Martine Abrous :** Notre projet s'inscrit au cœur de deux défis. Les pouvoirs publics luttent contre le sans-abrisme et le mal-logement par la politique du Logement d'abord. En parallèle, depuis la création, en 1988, du Revenu minimum d'insertion (RMI) puis des services publics de l'insertion, l'Etat tente d'impulser l'inclusion professionnelle. La France dispose donc de deux grandes politiques publiques distinctes, l'une pour l'emploi et l'autre pour le logement. Or, aucun rapprochement n'est effectué entre les fichiers des demandeurs d'emploi et des personnes inscrites auprès des préfectures ou de la Commission Droit au logement opposable (Dalo) pour trouver un logement social. Si les grands acteurs publics croisaient les données, ils découvriraient qu'ils accompagnent en grande partie les mêmes publics. Ce ballotement institutionnel s'avère contre-productif, c'est pourquoi nous proposons la création d'une plateforme commune qui s'appuie sur le lien entre habitat et travail. L'objectif est de mettre en contact une personne inscrite à la fois comme demandeur d'emploi et de logement, un employeur qui souhaite recruter et un bailleur ou un propriétaire en recherche de locataire.

### Concrètement, comment fonctionnerait cette plateforme ?

Le modèle s'inspire de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD). Le dispositif démarre donc à l'échelle locale et se développe en respectant l'idée que chaque zone est unique. Dans un premier temps, il s'agit d'identifier les trois types d'acteurs sur le territoire. La constitution d'une cartographie des offres d'emploi et la géolocalisation des logements à pourvoir dans les parcs privés comme sociaux permettent ensuite de clarifier l'ensemble des besoins. Pour l'heure, nous avons mené cinq « recherches actions diagnostic » au sein de communes urbaine dépendant de la Politique de la



ville et rurale en utilisant les systèmes d'information préexistant sur place. Une fois la carte interactive lancée, un partenariat pourra se nouer entre un réseau de bailleurs et d'employeurs pour constituer le comité de pilotage de la plateforme. Les bénéficiaires du dispositif peuvent être repérés par les services de Pôle emploi, qui connaissent les demandeurs d'emploi pouvant être freinés dans leurs recherches par des problèmes de logement, les missions locales qui travaillent avec les jeunes dont le taux de chômage est très élevé. Les services sociaux sont également une ressource.

### **De quelle manière les protagonistes seront-ils mis en relation ?**

Au sein du comité pilotage, un acteur local -un pilote ou coordonnateur- sera recruté et chargé d'entrer en contact avec le demandeur emploi-logement ainsi qu'avec les employeurs en recherche d'un profil particulier et les bailleurs en recherche d'un locataire. L'idée est de proposer des offres «sur-mesure ». Un rendez-vous entre les trois parties formalisera ou pas une contractualisation, laquelle sera réévaluée après trois mois. Une évaluation du dispositif est prévue au bout d'un an d'expérimentation. Le département est l'opérateur de la plateforme avec l'aide de ses services sociaux. Mais d'autres modes opératoires peuvent être envisagés.

### **Quels sont les « retours » sur les premières recherches-actions que vous avez menées ?**

Les élus locaux confirment la pertinence du projet. Nous savons par exemple, qu'à Bergerac (Dordogne), la mairie rencontre des difficultés pour gérer la situation de locataires du parc privé dont le domicile est vétuste. Paradoxalement, des appartements ou des maisons pourraient être mis sur le marché si les propriétaires trouvaient le bon locataire. La situation est identique en ce qui concerne l'emploi : de nombreux chefs d'entreprises sur place peinent à recruter, particulièrement dans les secteurs de l'aide à domicile, agricoles ou de l'hôtellerie. Un des freins majeurs à l'emploi demeure le logement. A défaut d'habitations à proximité des zones d'emplois, de nombreuses offres ne sont pas pourvues. Le refus de s'expatrier et d'aller s'installer loin de ses proches intervient aussi. Nous proposons de soutenir le dynamisme résidentiel et professionnel en gardant un ancrage départemental, voire intercommunale. Compte tenu du coût financier et social que représentent l'exclusion et le chômage de longue durée, la plateforme Emploi-Logement constitue une solution dont les maires pourraient se saisir pour réduire les dépenses publiques. Sans compter le coût humain engendré par la précarité auquel le dispositif permettrait de remédier à sa mesure. Rappelons que 3 164 200 personnes sont inscrites à Pôle Emploi et que 14 millions sont fragilisées par le mal-logement.

>> « *Manifeste pour une plateforme emploi-logement, repenser nos modes d'action* », Editions Marie B.